Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes
Vendredi 10 Juin 2022 à 20h00

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO
Etaient excusées : Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND / **Pouvoir :** Isabelle LAURADOUX à Clotilde JUILLARD, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal séance du 1er Avril 2022**
3. **Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
   - ***Adoption du R.P.Q.S. – Rapport sur la Qualité du Service Publics d'assainissement collectif 2021***
   - ***Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement***
   - ***Achat terrain Rue Paul Doumer***
   - ***Décisions Modificatives – Budget Commune***
   - ***Décision Modificative n°1 – Budget Lotissement les Jaquilloux***
   - ***Attribution du marché « Réfection des réseaux d'assainissement et de la voirie – Quartier du Belvédère »***
   - ***Vente véhicule Peugeot 106 des Services Techniques***
   - ***Demande d'abris bus à la Région Auvergne Rhône Alpes***
   - ***Approbation projet Université Foraine avec l'IUT Clermont-Auvergne***
4. **Administration Générale / Ressources Humaines**
   - ***Départ en retraite d'un agent communal – Gratification***
   - ***Modification du Tableau des Emplois***
   - ***Motion en faveur du Refuge Animalier Bortois***
   - ***Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire***
5. **Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles**
   - ***SDEC – Eclairages Publics (Trancis et Fleurac / Le Fayet / Quartier du Belvédère)***
   - ***Point sur les travaux***
6. **Informations des Adjoints**
7. **Informations et Questions diverses**
8. **Informations du Maire**

M. le Maire ouvre la séance, et fait part à l'Assemblée des excuses de Isabelle LAURADOUX, de Gisèle TERNAT et de Marie-France DAMPRUND, ainsi que des pouvoirs.

Avant de commencer la séance et après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, le dossier concernant la coupure de l'éclairage public.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Pauline BRETHOMÉ, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er AVRIL 2022 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 1er Avril 2022, qui **est adopté.**

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➢ Adoption du R.P.Q.S. – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif,

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Et après présentation du rapport annuel 2021 du RPQS, **celui-ci est adopté par le Conseil Municipal.**

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

➢ Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Assainissement 2022, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de ce budget comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
6063	Fournitures entretiens	-3 000.00			
61523	Entretiens réparations	-1 000.00			
61528	Entretien réparation	-2 000.00			
022	Dépenses imprévues	-1 738.54			
673-	Titres annulés	+7 738.54			
Total Dépenses		**0**	**Total Recettes**		**0**

Votants : 18
Pour : 18 voix

➢ Achat terrain Rue Paul Doumer (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle, et ne prend part ni au débat ni au vote

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle située 7 Rue Paul Doumer**, cadastrée AN 104, d'une surface de 1 750 m², et appartenant à Mme Hélène BOS, au prix de 1€/m², soit 1 750 €.

Ce terrain permettra de sécuriser l'arrière du bâtiment du Groupe Scolaire La Fayette, avec une possibilité d'aménagement.

Votants : 17

Pour : 17 voix

➢ Décisions Modificatives – Budget Commune (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) *Décision Modificative n°1*

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Commune 2022, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de ce budget comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
2111-048	Terrains nus	+2 200.00			
2313-1465	Constructions	-2 200.00			
Total Dépenses		**0**	**Total Recettes**		**0**

Votants : 18

Pour : 18 voix

B) *Décision Modificative n°2*

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Commune 2022, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 de ce budget comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
21561-127	Matériel roulant	+14 400.00			
2313-1465	Constructions	-14 400.00			
Total Dépenses		**0**	**Total Recettes**		**0**

Votants : 18

Pour : 18 voix

C) *Décision Modificative n°3*

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Commune 2022, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°3 de ce budget comme suit :**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
2313-218	Constructions	+12 000.00			
2315-218	Installation Matériel et outillage	+8 000.00			
2313-1465	Constructions	-20 000.00			
Total Dépenses		**0**	**Total Recettes**		**0**

Votants : 18

Pour : 18 voix

➢ Décision Modificative – Budget Lotissement les Jaquilloux (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Considérant qu'il convient de procéder à un besoin d'ajustement des crédits entre divers chapitres de la section sans toutefois modifier l'équilibre général du Budget Lotissement les Jaquilloux 2022, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de ce budget comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
71355	Variation stocks terrains	+442.65	7015	Ventes de terrains	+442.65
Total Dépenses		**442.65**	**Total Recettes**		**442.65**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Art.	Intitulé	Montant
001-00	Solde d'exécution section	+442.65	3355	Terrains aménagés	+442.65
Total Dépenses		**442.65**	**Total Recettes**		**442.65**

Votants : 18

Pour : 18 voix

➢ Attribution du marché « Réfection des réseaux d'assainissement et de la voirie – Quartier du Belvédère » (Rapporteur : M. Alain DELAGE) *Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ce marché à l'entreprise RMCL, avec sous-traitance de l'entreprise BOS, pour un montant de 195 726 € H.T. (soit 234 871.20 € T.T.C.).

Votants : 17

Pour : 17 voix

➢ Vente véhicule Peugeot 106 des Services Techniques (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal décide de vendre le véhicule Peugeot 106 à M. BRANDAO, gérant de AMB GARAGE, à Ydes, au prix de 70 €.

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

➢ Demande d'abris bus à la Région Auvergne Rhône Alpes (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaire, **Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la pose et la prise en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes des abris bus voyageurs aux arrêts suivants** : Quartier du Belvédère ligne 138 (Champagnac/Mauriac), Les Quatre Routes (sens Mauriac /Clermont-Ferrand), Les Quatre Routes (sens Clermont-Ferrand/Mauriac).

Votants : 18
Pour : 18 voix

➢ Approbation projet Université Foraine avec l'IUT Clermont-Auvergne (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

L'Université Foraine initiée par l'IUT Clermont-Auvergne, est un temps d'échanges entre les habitants et associations de Sumène-Artense, des étudiants et universitaires, des élus, sur des sujets propres au territoire, en vue de développer des projets sur le long terme. Cette opération permettra de faire connaître le passé riche de ce territoire, mais également sa reconversion industrielle, sa capacité de résilience et son attractivité. Elle mettra en valeur le bassin de vie et le bien vivre en Sumène-Artense.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'organisation de cette Université Foraine, et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'IUT Clermont-Auvergne, les Maires de Champagnac et Bassignac, ainsi que la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Votants : 18
Pour : 18 voix

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

➢ Départ en retraite d'un agent communal - Gratification (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal attribue une gratification sous forme de bons d'achats à un agent titulaire, dont le départ en retraite est fixé au 1er juillet 2022.

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

➢ Modification du Tableau des Emplois (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

A) Création d'un poste contractuel

Suite au départ en retraite d'un agent titulaire au 1er juillet 2022, et après avoir effectué une procédure de recrutement, celui-ci sera remplacé par un agent contractuel.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois en supprimant l'emploi d'adjoint administratif principal titulaire 2ème classe et en créant un emploi d'adjoint administratif catégorie C contractuel à temps complet.

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : voix

B) Avancements de grade

Suite à l'avancement de grade de trois agents communaux, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois**, en supprimant leurs anciens grades et en créant leurs nouveaux grades.

Votants : 18
Pour : 18 voix

➢ Motion en faveur du Refuge Animalier Bortois (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Afin de trouver une solution pérenne pour l'avenir du Refuge Animalier Bortois et co-porter l'investissement nécessaire à l'étude et à la réalisation d'un refuge centralisé sur les zones concernées, **le Conseil Municipal décide de voter la motion suivante :**

- Il reconnaît le caractère impératif d'une telle structure à caractère associatif offrant un service de proximité et réactif quelque soient les circonstances ;
- Vu le secteur d'intervention du refuge, il sollicite les communautés de communes suivantes : Haute Corrèze Communauté, la Communauté de Communes Sumène-Artense et la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➢ Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
04.04.2022	017-2022	DPU - Vente SCI MONIER au profit de SCI DU LAC – 20-22 Avenue Martial Lapeyre
06.04.2022	018-2022	Demande fonds de concours de la C.C.S.A. – Aménagement du bâtiment « Salle de Judo »
06.04.2022	019-2022	Demande fonds de concours de la C.C.S.A. – Rénovation du bâtiment de la Gendarmerie
06.04.2022	020-2022	Demande fonds de concours de la C.C.S.A. – Aménagement Local Club du 3ème Âge
04.04.2022	021-2022	DPU - Vente Mme Hélène POMMARAT au profit de M. et Mme Cédric LIEVRE – Rue du Coudert
21.04.2022	022-2022	Vente d'un terrain à bâtir – Lotissement les Jaquilloux – Lot n°8 à M. Thibault JOUVE et Mme Chloé VESCHAMBRE
26.04.2022	023-2022	DPU - Vente M. Raoul JUILLARD au profit de M. Jean-Philippe JUILLARD – 5 Avenue de la Libération
28.04.2022	024-2022	DPU - Vente Mme Viviane HAURY-TOURNEREAU au profit de M. Yoan BARBET – Fleurac
19.05.2022	025-2022	DPU - Vente M. CHATRY et Mme BRIAND au profit de M. Laurent GALVAING et M. Lionel MONTEIL – 2 Rue de l'Artisanat
23.05.2022	026-2022	DPU - Vente M. et Mme Paul ULMET au profit de M. et Mme Arnaud LHUISSIER – 97 Avenue de la Libération
23.05.2022	027-2022	DPU - Vente Guy PAUTARD au profit de M. et Mme Jean-Claude COMBE – La Gare
25.05.2022	028-2022	DPU - Vente Indivision DALOZ au profit de M. Antonio BRANDAO et Mme Laurence SALESSE – 7 Rue des Violettes
31.05.2022	029-2022	DPU - Vente M. Jean-Marc MONIER au profit de M. Ricardo MOURA OLIVEIRA – 37 Rue du Docteur Basset
07.06.2022	030-2022	Demande de subvention Amendes de Police 2022 – Construction d'un mur de soutènement Rue Jean Racine
07.06.2022	031-2022	Demande de subvention Amendes de Police 2022 – Construction d'un mur de soutènement au lieu-dit « La Jarrige »
07.06.2022	032-2022	Demande de subvention Amendes de Police 2022 – Construction d'un mur de soutènement Chemin les Claux à Ydes-Bourg

C) TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITE ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➢ Coupure Eclairage Public (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que l'éclairage public sur la Commune est coupée entre 1h et 5h du matin, ce qui représente une économie de 33 à 35%.

Sur proposition de M. le Maire et suite à une étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de couper l'éclairage public à partir de minuit sans être rallumé le matin**. Cela permettra à la Commune de faire une économie supplémentaire de 10 %.

Certains points stratégiques d'Ydes resteront toutefois allumés.

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

➢ SDEC – Eclairages Publics (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

A) EP Trancis et Fleurac

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux d'éclairage public à Trancis et Fleurac au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 6 180 € H.T. avec participation financière de la Commune à hauteur de 50 % du montant de ces travaux, soit 3 090 € H.T.

Votants : 18
Pour : 18 voix

B) EP supplémentaire au Fayet

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux d'un éclairage public supplémentaire au Fayet au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 580 € H.T. avec participation financière de la Commune à hauteur de 50 % du montant de ces travaux, soit 290 € H.T.

Votants : 18
Pour : 18 voix

C) EP Quartier du Belvédère

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'éclairage public Quartier du Belvédère au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 2 400 € H.T. avec participation financière de la Commune à hauteur de 50 % du montant de ces travaux, soit 1 200 € H.T.

Votants : 18
Pour : 18 voix

➢ Point sur les travaux en cours (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

A) Travaux des Services Techniques

- Mur de soutènement à Largnac (Travaux terminés / Reste la chaussée à reprendre)
- Aménagement d'une aire de jeux pour la Micro Crèche (Travaux sont terminés)
- Réparation de la fuite d'eau et réfection du plafond au-dessus des cuisines du Centre Socio Culture (Travaux terminés)
- Aménagement de sécurité à Ydes-Bourg (Coussins berlinois posés)
- Réfection d'un appartement à la gendarmerie (Travaux terminés / Réfection de la cage d'escalier en cours)
- Signalisations verticales diverses : les numérotations de rue ont été livrées / le panneau lieu-dit « les Tauves » a été implanté / Reste à poser le radar pédagogique passage protégé des Menuiseries du Centre

B) Points sur les dossiers en cours

- Aménagement du local pour le Judo Club (pour information, l'entreprise VEYRON doit intervenir cette semaine pour poser les protections murales)
- Réception de la 2ème tranche de travaux Lotissement des Jaquilloux (Réception le 6 mai 2022)

- Travaux à l'église d'Ydes-Bourg
  - Pour mémoire les travaux de rénovation comprennent : la reprise du porche avec un lot maçonnerie, un lot charpente et couverture qui devraient s'étaler sur trois mois environ / la restauration des sculptures prévus sur une durée de 16 mois / un lot lustrerie d'une durée prévue sur trois mois environ / un lot électricité prévu sur une durée de deux mois environ.
  - Lors de la réunion par visioconférence avec l'architecte, il s'avère que les entreprises ne pourront pas commencer avant le début septembre 2022. La municipalité valide le démarrage du chantier en septembre sous réserve que les travaux prévus sur le porche soient terminés avant fin novembre et que le délai global ne remette pas en cause la date butoir pour l'octroi des subventions.
  - L'alimentation électrique des cloches sera coupée pendant les trois mois de travaux sur le porche. Information à faire.
- Début de la période de fauchage (passe de sécurité). Elle a été fixée au 16 mai 2022 / Dégagement de la visibilité dans les carrefours
- Réfection du marquage de sécurité : Effets de signaux (Stops et Cédez le passage, flèches directionnelles, passages piétons) / Bandes axiales (un an sur deux, l'an passé, il n'y a pas eu de linéaire courant) / Demande du Centre de secours pour marquage des stationnements
- Modification de la signalisation au droit du passage protégé « accès au Menuiseries du Centre » (Pose de radars pédagogiques et des panneaux passage piétons renforcés à leds prévue courant juin)

C) <u>Questions diverses</u>

- Demande d'empierrement d'une partie du chemin public à Montfouilloux. Les travaux seront réalisés en régie par les services techniques.
- Avenue de la Libération : nous avons reçu une demande de raccordement en gaz sur la partie récente. Compte tenu que les travaux d'aménagement de la section ont plus de 5 ans, nous ne pouvons pas nous opposer à cette demande mais il est dommage que ce raccordement n'ait pas été fait en même temps.
- Eglise d'Ydes Bourg : l'aménagement d'une cloison a été demandée par le prêtre, entre la salle du trésor et la partie rangement. L'architecte qui va superviser les travaux sera sollicitée pour avis
- Demande de table de pique-nique à Ydes-Bourg : la commission propose de demander un devis pour l'achat de deux tables et de quatre poubelles (deux pour mettre en bordure du city stade à Ydes-Centre).

D) <u>Visites sur site</u>

- Chantier de rénovation de l'appartement à la gendarmerie.
- Chaussée à reprendre au droit du mur de soutènement réalisé par les services techniques. Une consultation sera réalisée courant juin pour les petites reprises de voiries : abords du mur de soutènement à Largnac / abords Micro crèche /Parking de la gendarmerie
- Evacuation des eaux pluviales du bâtiment de l'ancienne gare de Largnac. L'eau de la cave ne s'évacue pas. Ce bâtiment construit par la SNCF devait avoir sa propre évacuation. Des sondages seront réalisés prochainement en bordure de la piste verte pour tenter de retrouver un écoulement naturel.
- Stade des plaines : la prise d'eau pour l'arrosage des installations sportives devra être modifiée pour réduire l'ensablement. Une cloison mobile sera mise en place à l'automne pour servir de décanteur.

D) <u>INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES</u>

- **<u>M. Marc LASSAGNE</u> :**

✓ <u>Pas de demande d'aide alimentaire</u> auprès du C.C.A.S. d'Ydes depuis le dernier Conseil Municipal.

✓ <u>Situation des trois réfugiées ukrainiennes</u> domiciliées dans l'appartement de l'ancienne école de Largnac : elles travaillent respectivement à Super U, à la Maroquinerie de Bort-les-Orgues et à l'atelier Ydéalis. La première a déménagé en s'installant dans une petite maison à Largnac. Elle est remplacée par deux nouvelles réfugiées ukrainiennes (une mère et sa fille) qui sont récemment arrivées sur la Commune. Pas d'enfant ukrainiens sur Ydes.

- **<u>M. Bernard BOUVELOT</u> :**

✓ <u>Diverses activités et festivités</u> : Tournoi associatif de la Pétanque (jusqu'au 03 juillet) / Tous en piste pour la Santé le 11 juin / Concert plein air le 17 juin / Finales et remise de balles pour les enfants de l'école de tennis le 18 juin / Fête des écoles le 25 juin / Remise de maillots du YAC le 18 juin / Fête du pain du Comité d'Animation de Largnac le 19 juin / Université Foraine les 11, 12 et 13 juillet / Fête Champêtre du Comité d'Animation de Largnac le 10 août / Fête d'été du 14 août par l'ESVY / AG du YAC le 03 septembre / Forum des associations le 10 septembre / Course « Courir à Ydes »le 18 septembre

✓ <u>Pétanque</u> : Tournoi associatif (jusqu'au 03 juillet) / Challenge Roger Galvaing le 19 juin / Concours triplette le 20 juillet / Grand Prix de la ville le 02 août / Challenge Lucette Lacombe le 20 août / Fête de la Pétanque le 10 septembre.

- **<u>Mme Céline BOSSARD</u> :**

Jardin des naissances : des arbres ont été plantés sur le terrain en bordure de la piste verte face au stade pour les naissances de 2020, et sur la Place des Tilleuls pour les naissances de 2021. Des plaques portant les prénoms des enfants ont été réalisés par Christophe Moulier et viennent compléter l'aménagement de ces espaces. Une inauguration en présence des parents sera prochainement prévue.

E) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Questions diverses de M. Christian MAURIO :**

- Pour ne pas reformuler mes demandes lors des précédents conseils et surtout ne pas en rajouter, où en est l'avancement des dossiers (exemple : travaux de voirie à la Jarrige, à Largnac, etc.) ? Une demande de subvention au titre des Amendes de Police a été sollicitée auprès du Conseil Départemental du Cantal pour la construction des murs de soutènement rue Jean Racine, au lieu-dit « La Jarrige » et sur le chemin « Les Claux » à Ydes-Bourg. S'agissant des travaux à Largnac, ceux-ci sont en cours de réalisation par le Conseil Départemental du Cantal. Les autres dossiers pourront être vus en Commission des Travaux.
- A quoi correspondent les deux subventions attribuées à l'association ACADY, à savoir une somme de 8 000 € et une de 1 390 €, soit un total de plus de 9 000 € ? Qui s'en occupe ? Ces subventions n'ont pas été encore versées. Le 1er montant concerne la gestion et la surveillance du Musée des Insectes du Monde et de l'Eglise d'Ydes-Bourg avec son Trésor d'Art Sacré. Quant au 2ème montant, celui-ci sera alloué pour le fonctionnement de l'association. Par ailleurs, un nouveau bureau de cette association est en cours de constitution.
- Concernant le dernier conseil municipal, je remettrai des justificatifs comme il m'a été demandé pour justifier de mes propos et faire réponses au compte-rendu formulé par notre collègue et élue Madame TOURNADRE. M. Christian MAURIO remarque qu'à la lecture des comptes-rendus, les propos sensés qu'il relate n'y sont pas écrits.

- **Refuge Animalier Bortois :**

Mme Fabienne GARCIA rappelle que cet établissement est une association de loi 1901, preuve en est sur le compte-rendu de la visite sanitaire. S'agissant des subventions allouées dans le cadre du plan de relance, celles-ci sont différentes selon les régions.
M. Christian MAURIO demande pourquoi ne pas signer une convention avec un refuge se trouvant dans le Cantal, comme le refuge de Riom-es-Montagnes, au lieu de la Corrèze.
M. Guy VIGNAL répond qu'il vaudrait mieux que la Commune d'Ydes se rapproche de Bort-les-Orgues en terme de bassin de vie.

F) INFORMATIONS DU MAIRE

- **Réunion des chefs d'entreprise, commerçants, artisans et professions libérales le 9 juin 2022**, en présence du Maire, des adjoints et de M. MORANGE, Vice-Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense en charge de l'économie : temps de présentation et d'échanges.
- **Réorganisation du service administratif** suite à une mutation d'un agent.
- M. le Maire rappelle à M. Christian MAURIO que toute demande de renseignements sur des constats effectués avec Groupama, assureur de la Commune d'Ydes, suite à des litiges ou dégradations, doit passer directement par lui, et qu'en aucun cas il ne peut se rapprocher de l'assureur. Il lui rappelle également que tout dossier peut être consulté en Mairie.
- **Affaire MAURIO** : M. le Maire demande des explications à M. Christian MAURIO au sujet de devis demandés par ce dernier et qu'il a reçus en Mairie sans en être informé. M. MAURIO lui répond que sur demande du Cabinet expert géomètre SAUNAL-CROS, Maître d'œuvre des travaux, il a sollicité des devis auprès des entrepreneurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Alain DELAGE
Maire d'Ydes